

Comment s'inscrire aux activités de l'association Biarritz Accueil ?

1-L'adhésion à l'association est obligatoire :

Nous vous invitons à consulter sur le site les statuts de l'association.

Le montant annuel de l'adhésion est de 22 Euros.

L'année 2020-2021, pour les raisons sanitaires liées au Covid n'a pas permis le déroulement normal des activités. Le Conseil d'administration dans sa séance de janvier 2021 a décidé que les adhérents ayant réglé leur cotisation pour la saison 2020-2021 bénéficieront d'une réduction de 50% lors de leur réinscription en septembre 2021 (soit 11 euros).

2-Le choix des activités :

Nous vous invitons à consulter sur le site le planning des activités

(<https://biarritzaccueil.fr/activites.html>) afin de vérifier la liste des activités proposées, les jours et horaires des séances.

- Droits d'inscription :

Pour la plupart des activités (activité randonnée comprise), un droit d'inscription de 20 Euros, payable au moment de l'inscription est demandé. Ce montant est justifié par les frais de fonctionnement engagés par l'association Biarritz Accueil : location des salles, achat de matériel, formation des animateurs.

A l'issue de la validation de votre inscription, vos coordonnées seront transmises à l'animateur responsable qui vous contactera et vous proposera le cours adapté à votre niveau.

L'inscription à certaines activités est limitée à un nombre donné de participants : l'inscription pourra donc vous être refusée si le nombre maximum de participants est atteint.

- Frais de participation :

Certaines activités sont animées par des prestataires partenaires, ce qui implique le versement d'une participation à régler directement à l'animateur pour chaque séance. Le montant de cette participation s'élève à : Dessin-Peinture = 15 € /séance, Yoga = 6 € /séance, Gymnastique douce = 6 € /séance, Pilates = 6 à 7 € /séance selon le nombre de séances

Pour les autres activités ou cours, le montant de votre participation est de 1 € par séance à verser directement à l'animateur (participation à leurs frais de fonctionnement ou déplacement).

- Pour la randonnée :

Nous vous invitons à consulter sur le site le guide du randonneur

(<https://biarritzaccueil.fr/download/guide-randonneur-ed2021.pdf>) pour obtenir toutes les précisions concernant cette activité.

L'inscription à la Fédération Française de Randonnée (FFR) est obligatoire afin d'obtenir une licence incluant l'assurance de base. Le montant de l'inscription est de 28 Euros.

La FFR souhaite dématérialiser les inscriptions et nous recommande d'appliquer de nouvelles consignes :

- Adresse mail valide
- Pour les personnes déjà inscrites au cours d'une année précédente, il conviendra de préciser l'ancien N° de la licence.
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la randonnée doit être fourni chaque année au moment de l'inscription.

3. L'inscription proprement dite :

Vous pouvez :

- De préférence réaliser une inscription et un règlement en ligne en veillant à bien renseigner les fiches (en particulier adresse mail). Pour les randonneurs, vous avez la possibilité de scanner le certificat médical pour le retourner en ligne.
- Si vous n'avez pas d'accès internet ou si vous désirez des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser directement à nos hôtesses d'accueil lors des permanences assurées à la Maison des Associations

Les inscriptions sont ouvertes :

- **en ligne (internet). La fiche d'adhésion à l'association, d'inscription aux activités et de paiement en ligne est accessible sur le site de Biarritz Accueil : (<https://biarritz-accueil.fr/adhesion.html>)**
- **à la Maison des Associations (2-4 rue Darrichon, 64200 Biarritz). Permanences sur place le vendredi matin de 10.00 à 11.45**